



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 30 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/289

Demande de financement au titre du PRODEME pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Eclairage Public

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio a réalisé un diagnostic complet de son parc d'éclairage public en 2003 et mené une réflexion sur l'opportunité d'un partenariat public privé en 2011.

L'équipe municipale souhaite actualiser le diagnostic qui date de plus de 10 ans et élaborer le plan d'actions pour la rénovation de son parc d'éclairage public.

Les enjeux sont majeurs :

- réaliser des économies d'énergie conséquentes en utilisant de nouvelles technologies
- mettre en sécurité l'ensemble du parc
- limiter les interventions de maintenance et donc les coûts de fonctionnement
- améliorer l'offre en éclairage dans certains quartiers
- clarifier la situation de l'éclairage des copropriétés privées

La ville compte 250 coffrets et 7000 points lumineux qui étaient diagnostiqués moyens à vétuste pour les 2/3. Peu d'investissements ont été réalisés depuis 2003.

Compte tenu du niveau d'investissements à réaliser (autour de 20 M€), la ville propose d'élaborer un Schéma Directeur d'Eclairage Public qui permettra de disposer d'un diagnostic actualisé et d'un plan d'actions sur les 10 ans à venir avec l'identification des priorités année par année et des différents scénarios de portage des opérations (100 % ville, Partenariat Public Privé 100 %, solution mixte...).

Pour la réalisation de ce schéma directeur, la ville souhaite mobiliser un financement du PRODEME correspondant à 70% de subvention avec un plafonnement à 50 000 €. L'estimation prévisionnelle de ce schéma directeur est entre 50 000 et 70 000 € HT en fonction de l'état d'avancement de l'actualisation du diagnostic réalisé actuellement en interne.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la demande de financement du Schéma Directeur d'Eclairage Public au titre du PRODEME.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à déposer un dossier de demande de financement et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale des collectivités ;

Vu la loi 2004 -809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°08.3.15 du 17 avril 2008 entrée en vigueur le 21 mai 2008, modifiée par les délibérations suivantes : n°09.2.7 du 11 février 2009, n°09.3.10 du 29 avril 2009, n°09.4.22 du 01 juillet 2009 et n°09 .6.18 du 02 décembre 2009 relatives aux règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

la demande de financement du Schéma Directeur d'Eclairage Public au titre du PRODEME

AUTORISE Monsieur le maire

A déposer le dossier de demande de financement pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Eclairage Public au titre du PRODEME et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 3 sur 3

